



Echeancier a un huissier et saisie

Par syl

bonjour, je rembourse actuellement a raison de 150 euros par mois une creance d'environ 3500 euros fait a un organisme de credit. Je pouvais le faire sans souci puisque que je travaillais a temps complet, mais aujourd'hui je ne suis plus qu'a mi temps (20 h par semaine) et avec le complement pole emploi je ne touche plus que 1000 euros par mois. Je n'arrive avec mon loyer et mes charges a verser cette somme, mais l'huissier refuse de baisser la mensualité et me menace de saisie sur mon compte bancaire comme il l'a déjà fait une fois de 400 euros. je précise que j'ai déjà remboursé presque les deux tiers de la somme que je dois. a-t-il le droit de refuser la baisse de ma mensualité, n'y a-t-il pas un montant minimum vital pour ne pas être saisi, que puis-je faire, je n'en vis plus de cette épée de damoclès tous les mois. merci

Par ESP

Bonsoir
Avez-vous envisagé un dossier de surendettement ?

Par syl

non, puisque je n'ai pas d'autre dette! je voulais surtout connaître les droits d'un huissier et les miens par rapport à cette situation

Par ESP

Oui, l'huissier ou le créancier peut refuser un paiement en plusieurs fois en application de l'article 1342-4 du code civil.

Aviez-vous été condamné par un tribunal ?, C'est à dire, est-ce que l'huissier dispose d'un titre exécutoire ?

Pour en revenir à la procédure de surendettement, il est possible de demander la suspension des saisies dès le dépôt du dossier de surendettement.

Par syl

alors oui il y a eu un titre exécutoire, mais je crois que vous avez mal lu ma première question. il m'a accordé un échelonnement, que j'ai d'ailleurs honoré! et j'ai d'ailleurs remboursé les deux tiers de la somme! mais aujourd'hui mes revenus par rapport au début du remboursement ont sérieusement baissé, chose que je ne veux pas prendre en compte, quelles sont mes droits et mes alternatives aux vues de ma situation, peut-il me saisir à ma banque ou mes meubles??

Par ESP

Je vous ai répondu...
Il peut refuser de renégocier l'échéancier
S'il a un titre exécutoire, il peut saisir.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10434#:~:text=Il%20est%20possible%20de%20demander,d%C3%A9p%C3%B4t%20du%20dossier%20de%20surendettement.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10434#:~:text=Il%20est%20possible%20de%20demander,d%C3%A9p%C3%B4t%20du%20dossier%20de%20surendettement.[/url]

Cela ne coûte rien d'essayer.